

Lille, le 19 mars 2020

Agence Régionale de la Santé des Hauts-de-France
Monsieur Étienne CHAMPION
Directeur Général
556 Avenue Willy Brandt
59777 Lille

Objet : demande de report d'échéances en raison du COVID-19
N°réf. : AG/AH 2020-03-1

Monsieur le Directeur Général,

En cette période de crise sanitaire majeure, l'ensemble des adhérents de l'URIOPSS Hauts-de-France est pleinement mobilisé au service des plus vulnérables.

Suite aux différentes mesures prises par le Président de la République et son Premier Ministre, ainsi qu'à l'interpellation de nos adhérents, nous souhaitons vous solliciter sur l'adaptation du cadre général d'action dans cette période. En effet l'ensemble des ressources est actuellement concentré sur la gestion de cette situation, et de ce fait un certain nombre d'échéances ne pourront vraisemblablement pas être tenues.

En premier lieu nous sollicitons un report de la campagne budgétaire devant se clôturer au 30 avril. Ce report permettra de traiter les clôtures comptables ainsi que l'élaboration des cadres normalisés après la fin des mesures exceptionnelles prises par les pouvoirs publics. Nous émettons la même demande concernant les EPRD qui doivent être envoyés dans les 30 jours suivants la notification de dotations avec une date limite fixée au 30 juin.

Concernant les négociations des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, sauf si les ESMS mentionnent expressément le souhait de les poursuivre, nous suggérons leur mise en suspens jusqu'à ce qu'ils aient retrouvé suffisamment de disponibilités internes pour s'y engager pleinement.

Pour les établissements en attente de signature de CPOM actant des augmentations de financements (augmentation GMP et PMP, ...), les fonds pourraient néanmoins être débloqués le plus rapidement possible afin de déployer les postes nécessaires et faire face à cette épreuve.

Un report des délais de réponse aux différents appels à projet en cours nous semblerait également nécessaire.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la nécessité que les associations ne soient pas contraintes à la production ou l'actualisation de documentation non prioritaire dans ce contexte.

Sur ce même sujet de la mesure d'activité, nous sollicitons votre bienveillance quant à l'analyse des taux d'activité de l'année 2020 qui seront évidemment fortement impactés à la hausse comme à la baisse avec parfois des difficultés à suivre ces chiffres de manière aussi précise qu'habituellement.

A l'issue de cette crise, nous vous solliciterons concernant l'impact du COVID-19 sur les dépenses des établissements. En effet, des mesures exceptionnelles comme le remplacement de personnel, le paiement d'heures supplémentaires majorées, l'acquisition de matériels de télécommunications sont activées pour faire face à la situation et devront être prises en compte dans le financement des associations.

Enfin, nous vous prions de faire preuve de toute la bienveillance nécessaire quant à l'ensemble des sujets qui n'auraient pas été évoqués dans ce courrier mais qui pourraient toucher aux activités « non essentielles » de nos établissements et services, lesquelles étant aujourd'hui en suspens jusqu'au retour à la normale.

Nous vous remercions d'ores et déjà de la disponibilité de vos services et des mesures qui ont été activées depuis le début de cette crise afin de soutenir les établissements, et vous remercions également de l'attention que vous porterez à nos demandes.

Dans cette attente, nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de nos sentiments distingués.



Annette GLOWACKI
Présidente de l'Uriopss Hauts-de-France

Courrier également adressé à :

- Monsieur Jean-René LECERF – Président du Conseil Départemental du Nord
- Monsieur Jean-Claude LEROY – Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais
- Monsieur Nicolas FRICOTEAUX – Président du Conseil Départemental de l'Aisne
- Monsieur Laurent SOMON – Président du Conseil Départemental de la Somme
- Madame Nadège LEFEBVRE – Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
- Monsieur André BOUVET – Directeur de la DRJSCS Hauts-de-France